

COMMUNE
DE
VILLIERSFAUX

41 100

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 7

DATE DE CONVOCATION

18/11/2025

PARTENARIAT
POUR LA CREATION
DE ZONES DE
MANŒUVRE
PERMANENTES EN
TERRAIN LIBRE
SIGNATURE D'UNE
CONVENTION AVEC
LE MINISTÈRE DES
ARMÉES ET DES
ANCIENS
COMBATTANTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie NORQUET, maire.

Présents : Mmes Norguet Sylvie, Corbin Martine, Provost Annick, Mrs Breton Patrice, Desvaux Philippe, Lucas Thierry, Moyer Franck

Excusés/Pouvoirs :

Mme François Elodie a donné pouvoir à Mme Norguet Sylvie
M. Bertin Cyrille a donné pouvoir à M. Moyer Franck
M. Wojnar Loïc

Secrétaire de séance : M. Franck Moyer

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu du Ministère des Armées et des Anciens Combattants proposant un partenariat pour la création de zones de manœuvre permanentes en terrain libre.

Les manœuvres et exercices en « terrain libre » s'inscrivent dans un cadre juridique strict qui vise à concilier les activités militaires avec le respect du droit commun, notamment le droit de propriété ou la liberté de circulation, d'anticiper et gérer les dommages et litiges éventuels causés par le passage ou stationnement des troupes sur des espaces publics ou privés (après accord des propriétaires) et le respect de l'environnement.

Si la commune est volontaire pour ce projet, un partenariat sous forme de convention sera signé avec la commune de Villiersfaux pour la création de zones de manœuvre permanentes (ZMP) en terrain libre.

Après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de signer un partenariat pour la création de zones de manœuvre permanentes en terrain libre.

Le conseil municipal charge Madame le Maire de signer la convention avec le Ministère des Armées et des Anciens Combattants et tous documents relatifs à ce dossier.

N° 23-2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214102931-20251125-23-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Publication : 04/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au Registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :
Le Maire,

Sylvie NORQUET

